



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE

Quatrième session

Genève, 10 et 11 décembre 1996

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre se tienne au Palais des Nations, à Genève, les 10 et 11 décembre 1996. La session sera ouverte par le Président le mardi 10 décembre à 10 heures, dans la salle de conférence XX.

2. A sa deuxième session, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer le texte de l'annexe relative à la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention, adoptée par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial et le projet d'annexe soumis par le Groupe des 77 et la Chine (FCCC/SBI/1996/L.4) à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre pour qu'il les examine à sa prochaine session (décision 13/CP.2). Il a été convenu, à cet égard, de convoquer une brève séance du SBI durant les réunions de décembre 1996 des organes subsidiaires afin d'examiner l'annexe. Les Parties ont été invitées à faire parvenir au secrétariat de la Convention, avant le 30 septembre 1996, toute observation supplémentaire sur la question. Le SBI doit rendre compte des résultats de l'examen de cette question à la Conférence des Parties à sa troisième session.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

3. L'ordre du jour provisoire de la quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, proposé en consultation avec le Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session

2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
3. Mécanisme financier :
 - a) Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial : annexe relative à la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention
4. Rapport sur les travaux de la session

III. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session

4. La quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) sera ouverte par le Président le mardi 10 décembre 1996, à 10 heures, dans la salle de conférence XX.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la quatrième session du SBI est présenté pour adoption (voir le paragraphe 3 ci-dessus).

b) Organisation des travaux de la session

i) Documentation

6. Une liste des documents se rapportant à l'ordre du jour provisoire ainsi que des autres documents qui seront mis à disposition lors de la session est reproduite à l'annexe I ci-après. Conformément à la décision 13/CP.2, les principaux documents de la session seront l'annexe relative à la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention, qui a été adoptée par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FCCC/CP/1996/9), le projet d'annexe soumis par le Groupe des 77 et la Chine (FCCC/SBI/1996/L.4) et les documents supplémentaires qui auront été présentés par les Parties au secrétariat de la Convention.

ii) Calendrier des travaux

7. Le calendrier des travaux de la session du SBI dépendra de l'accès aux services nécessaires durant les heures de travail normales, soit une séance avec interprétation de 10 heures à 13 heures et une autre de 15 heures à 18 heures. Il sera également possible de tenir des séances informelles sans interprétation. Les délégations sont priées instamment d'utiliser au mieux ces services en se présentant ponctuellement à toutes les séances.

Le Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) tiendra ses réunions parallèlement à celles du SBI pendant les deux jours de la session. On trouvera à l'annexe II ci-après une proposition quant à l'organisation des travaux.

3. Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial : annexe relative à la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention

8. A sa deuxième session, la Conférence des Parties a adopté sur ce point une décision (13/CP.2) par laquelle elle priait le SBI d'examiner, à sa prochaine session, l'annexe adoptée par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial et le projet d'annexe soumis par le Groupe des 77 et la Chine (FCCC/SBI/1996/L.4) et de lui rendre compte des résultats de l'examen de cette question. La Conférence des Parties a en outre invité les Parties à faire parvenir toute observation supplémentaire sur la question au secrétariat de la Convention avant le 30 septembre 1996. Les trois réponses qui ont été reçues sont reproduites dans le document FCCC/SBI/1996/Misc.1, qui sera soumis au SBI. Ce dernier pourrait peut-être examiner les documents susmentionnés et recommander un texte d'annexe convenu afin que la Conférence des Parties l'adopte à sa troisième session.

4. Rapport sur les travaux de la session

9. Etant donné la brièveté de la session, il se pourrait qu'un projet de rapport sur les travaux de la session ne soit pas disponible avant la fin de la session. Le SBI pourrait peut-être adopter des décisions ou des textes de conclusions quant au fond et autoriser le Président à compléter le rapport après la session, avec le concours du secrétariat. Tout sera fait pour que le texte des conclusions soit disponible dans toutes les langues pour autant que le secrétariat dispose de suffisamment de temps pour en établir la traduction.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
SERA SAISI A SA QUATRIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/1996/13	Ordre du jour provisoire et annotations
FCCC/SBI/1996/Misc.1	Observations communiquées par les Parties au sujet de l'annexe relative à la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention (en anglais seulement)

Autres documents

FCCC/SBI/1996/12	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa troisième session, tenue à Genève du 9 au 16 juillet 1996
FCCC/CP/1996/CP/15 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996
FCCC/CP/1996/9	Mécanisme financier : projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial : annexe relative à la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention
FCCC/SBI/1996/L.4	Coopération financière et technique. Mécanisme financier : Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds pour l'environnement mondial : annexe sur la détermination des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention. Avant-projet présenté par le Groupe des 77 et la Chine.

Annexe II

CALENDRIER DE TRAVAIL PROPOSE POUR LA QUATRIEME SESSION
DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE

	Mardi 10 décembre	Mercredi 11 décembre
10 heures - 13 heures	Points 1 2 3	Point 3
15 heures - 18 heures	Point 3	Point 4

Autres réunions intéressant les travaux de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre :

Le Groupe spécial du mandat de Berlin tiendra ses réunions parallèlement à celles du SBI.
